

Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant [ici](#) Ce médicament a été autorisé par la commission européenne : en cliquant [ici](#), vous serez redirigés vers un fichier PDF de son site (nouvelle fenêtre). Vous pouvez consulter l'aide (question 9) pour plus d'informations.

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Poudre de furoate de fluticasone (Composition pour une dose délivrée)
> furoate de fluticasone 184 microgrammes
Poudre de vilantérol de trifénatate (Composition pour une dose délivrée)
vilantérol 22 microgrammes
sous forme de : trifénatate de vilantérol

Présentations

> 1 plaquette(s) aluminium de 30 dose(s) - 1 plaquette(s) de 30 dose(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 276 201-0 ou 34009 276 201 0 2
Déclaration de commercialisation : 02/11/2018
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 28,38 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 29,40 €
- Taux de remboursement : 65%

[Aller au glossaire](#)

> 3 plaquette(s) aluminium de 30 dose(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 34009 302 085 4 0
Déclaration de commercialisation : 17/12/2020

Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 84,32 €
- Honoraire de dispensation : 2,76 €
- Prix honoraire compris : 87,08 €
- Taux de remboursement : 65 %

[Aller au glossaire](#)

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

[Redirection à la page d'aide](#)

Valeur du SMR

Avis

Motif de l'évaluation

Résumé de l'avis

Important

Avis du
24/06/2020Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 24/06/2020 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est important, pour les 2 dosages, en traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action est justifiée :

- Chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta2-agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée ""à la demande"".
- Chez les patients contrôlés par l'administration d'une corticothérapie inhalée associée à un traitement continu par bêta-2 agoniste de longue durée d'action par voie inhalée.

Modéré

Avis du
24/06/2020Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 24/06/2020 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré, pour le dosage 92/22 µg, en traitement symptomatique de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Important

Avis du
27/06/2018Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 27/06/2018 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

le service médical rendu par
RELVAR ELLIPTA est
important en traitement
continu de l'asthme chez les
adultes et les adolescents
âgés de 12 ans et plus, dans
les situations où l'utilisation
d'un médicament associant
un corticoïde par voie
inhalée et un
bronchodilatateur bêta-2
agoniste de longue durée
d'action est justifiée :

- Chez des patients
insuffisamment contrôlés par
une corticothérapie inhalée
et la prise d'un
bronchodilatateur bêta2-
agoniste à action rapide et
de courte durée par voie
inhalée ""à la demande"".
- Chez les patients contrôlés
par l'administration d'une
corticothérapie inhalée
associée à un traitement
continu par bêta-2 agoniste
de longue durée d'action par
voie inhalée.

Le service médical rendu par
RELVAR ELLIPTA 92/22 µg
et 184/22 µg, poudre pour
inhalation en récipient
unidose, est insuffisant dans
l'indication :

« Traitement continu de
l'asthme chez les adultes et
les adolescents âgés de 12
ans et plus, dans les
situations où l'utilisation d'un
médicament associant un
corticoïde par voie inhalée et
un bronchodilatateur bêta2-
agoniste de longue durée
d'action est justifiée : chez
des patients insuffisamment
contrôlés par une
corticothérapie inhalée et la
prise d'un bronchodilatateur
bêta-2 agoniste à action
rapide et de courte durée
par voie inhalée ""à la
demande"" ».

Insuffisant

Avis du
17/12/2014Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 17/12/2014 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Modéré

Avis du
17/12/2014Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 17/12/2014 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré dans le traitement symptomatique continu de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Pas d'ASMR disponible pour ce médicament

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : GLAXOSMITHKLINE TRADING SERVICES LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 174 080 9